

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **12/11/2015**

que la convocation du Conseil avait été faite **05/11/2015**

et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **12 novembre 2015**

L'an deux mil quinze

Le **quatre septembre** à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, SAIPREY Christian, DROUHARD Roland, TOITOT Salomé, PERNIN Gérard, MULIN Cyril, FREZARD Denis, COQUARD Cédric**

Etait absent : **PERRUCHE Sylvain**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. GENDREAU Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : Rajout au monument aux morts des communes de Placey et Audeux, Monsieur Edmond ROBY

M. le Maire expose au conseil municipal que le nom de Monsieur Edmond ROBY, né le 22 Juillet 1880 à Placey, mort pour la France, le 24 Février 1916 n'est pas inscrit au monument aux morts de la commune. Après vérification, il s'avère que le nom de ce dernier n'est inscrit sur aucun autre monument sur le territoire national.

Il convient donc d'ajouter le nom de Monsieur Edmond ROBY sur le monument aux morts commun des communes de Placey et d'Audeux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité par 9 voix** de faire procéder au rajout de Monsieur Edmond ROBY au monument aux morts.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNNEY

